



Eglise Protestante Unie de VALENCE-DEUX-RIVES

Association culturelle Eglise protestante unie de Valence Deux Rives

Compte rendu Assemblée Générale du 3 mai 2024

La première assemblée générale de l'association culturelle « EGLISE PROTESTANTE UNIE DE VALENCE DEUX RIVES » s'est réunie le 3 mai 2024 au temple de Guilhaud de 18h à 19h30, après convocation en date du 9 avril 2024.

L'assemblée générale commence par un temps de culte conduit par les pasteurs Christophe Denis et Olivier Rieusset

Ont élargé la liste de présence 63 (puis 64) membres, 45 ayant donné en outre pouvoir, soit un total de 108 (puis 109) voix. Majorité requise : 55 voix.

1-L'assemblée procède à l'élection du bureau

Sont élus avec 93 voix :

Présidente : Florence Bompard,

Secrétaire : Jean-Daniel Roque,

Questeurs : Mireille Pestre, Elisabeth Carles, Laure Eynard.

2- L'assemblée approuve l'ordre du jour (par 99 voix et 1 abstention).

3-Rapport général introductif (Patricia Champelovier et Florence Bompard)

Patricia rappelle les étapes de la découverte et de la mutualisation qui ont donné naissance à l'Ensemble V2R depuis 2011. L'ensemble s'est doté d'un projet de vie et d'une charte de l'aumônerie. Puis, à partir de 2020, a été émis et progressivement élaboré le projet de regroupement.

Florence mentionne les dernières étapes. Les trois assemblées générales du 10 mars ont approuvé le projet de regroupement. L'assemblée de l'association culturelle de Bourg-lès-Valence a approuvé la transformation intégrale de ses statuts, devenus ceux de l'association culturelle de Valence Deux Rives, après approbation préalable par le conseil régional et le conseil national.

Diverses instances de la nouvelle association (conseils de paroisse, commission « cultes », commission communication, commission d'animation financière, groupe de gestion financière) se sont déjà réunies, ainsi que les personnes pressenties pour constituer le bureau du conseil presbytéral, et le journal unique de l'association a été publié.

La présente assemblée est appelée à élire le conseil presbytéral. A la suite de cette élection, les documents relatifs à la transformation de l'association culturelle de Bourg-lès-Valence en association culturelle Valence Deux Rives, ses nouveaux statuts et la composition de son nouveau conseil presbytéral seront déposés en préfecture. Puis

- le conseil presbytéral élira son bureau, ainsi que les représentants de l'association au synode régional et à l'assemblée du consistoire,
- le regroupement des comptes bancaires en un seul sera réalisé, et le transfert des contrats en cours,
- les présidentes des associations culturelles de St Péray et Valence demanderont à leur préfet respectif le transfert d'affectation des temples de St Péray, Toulaud et Valence-St Ruf à l'association culturelle V2R,
- les représentants des trois associations culturelles signeront l'acte authentique de transfert de propriété,
- les représentants des associations culturelles de St Péray et Valence déposeront en préfecture les documents relatifs à leur dissolution.

Les nouveaux conseil presbytéral et conseils de paroisses seront liturgiquement installés le dimanche 16 juin lors d'un culte présidé par le président du conseil régional.

Il importe dorénavant de mettre tous ensemble en œuvre l'objectif premier du regroupement : coordonner nos efforts en vue du témoignage.

4-Projet de vie

Les trois présidentes de conseil presbytéral ont préparé l'élaboration d'un projet de vie, qui a tenu compte des observations formulées notamment lors des trois réunions préparatoires tenues en septembre 2023. Ce projet de vie concerne la période 2024-2027 et pourra être à son issue mis à jour pour tenir compte de l'évolution. Il a été approuvé par le conseil régional.

En réponse à une question, des précisions sont apportées en rappelant les dispositions portées dans les statuts et le projet de vie sur (1) la répartition des responsabilités entre les conseils de paroisse et le conseil presbytéral, (2) entre les assemblées générales et de paroisse, (3) l'évaluation des pasteurs et (4) les relations avec la région.

Le projet de vie est approuvé par 103 voix (1 abstention, aucune opposition).

5-Budget 2024

Danièle Montariol présente le projet de budget 2024, élaboré par les trésoriers des trois précédentes associations culturelles.

Afin de bien manifester le respect de l'identité de chaque paroisse et ses responsabilités, il comporte une colonne par paroisse plus une colonne pour les activités et charges communes. Ses éléments constitutifs seront précisés au cours de l'année à venir.

L'assemblée générale de chaque association cultuelle a donné son accord pour que toutes les écritures effectuées par chacune d'entre elles depuis la clôture des comptes 2023 soient inscrites dans les écritures de l'association V2R au titre de l'exercice 2024. Le budget proposé concerne donc l'ensemble de l'exercice 2024.

Le projet de budget est approuvé par l'assemblée (103 oui, 2 abstentions, 0 contre).

6-Nombre de membres du conseil presbytéral

L'article 5 A 1 des statuts dispose que

« Le comité directeur de l'association, appelé conseil presbytéral, est composé des pasteurs, et de neuf, douze ou quinze membres majeurs de l'association cultuelle élus par l'assemblée générale, le nombre exact étant fixé par décision spéciale de l'assemblée générale prise ou modifiée avant l'ouverture du scrutin.

Les membres du conseil doivent être en nombre égal inscrits sur la liste de chacune des paroisses.

Au moins deux d'entre eux par paroisse doivent aussi être membre du conseil de paroisse. »

Les trois conseils presbytéraux proposent de fixer à neuf le nombre des membres élus par la présente assemblée générale (trois par paroisse).

Cette proposition est retenue par l'assemblée (105 oui, 1 abstention, non 0).

7- Election du conseil presbytéral

Pour le vote à bulletin secret, chaque membre peut remplacer un nom par un autre, en respectant deux règles :

- pas plus de trois noms parmi les membres d'une paroisse,
- au moins deux de ces trois noms doivent être membres du conseil de paroisse.

Sur les 109 bulletins recueillis, 103 ont validé la liste proposée, 5 ont apporté des modifications et 1 manifeste une abstention. Ont obtenu Isabelle Falzon, Jean-Pierre Chalamet, Michel Mazet et Jacques Fauriel 2 voix, Christianne Villette 1 voix. Sont donc proclamés élus : Elisabeth Carles, Eveline Charier, Sylvie Cotte, Jean-Luc Genthon, Sylvie Magnet, Jean-Luc Malécot, Danièle Montariol, Michel Penel, Jean-Daniel Roque.

Un membre de l'assemblée appelle les nouveaux élus à la vigilance en matière de qualité de l'information.

Après avoir donné rendez-vous à tous pour le culte du dimanche 16 juin, les pasteurs demandent la bénédiction de Dieu.

